

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Bruno BEUZIT, Vice-Président du CCAS.

Etaient présents : M.BEUZIT - Mme CORNEC- M.COSSON - Mme PASCO - Mme BOULIN - Mme PESTEL - Mme FLOC'H- M.TANGUY - M. DUBRUNFAUT - Mme ORAIN-GROVALET - M.CAOUS

Etaient absents excusés : M.MOULIN (pouvoir M.BEUZIT) Mme BARTEAU - Mme EL AMAOUI- M.SALMON - Mme REY - Mme GALLERNE

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Pascale TANGUY - Blandine DESBOIS - Claudie GICQUEL - Christine CAPITAINE

03 03 03 03 03 03 03 03 03 03 03 03

DB 2025/47 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Un agent du CCAS affecté à l'EHPAD a réglé les honoraires du médecin expert auprès duquel il passait une visite médicale.

Ces honoraires sont à la charge de la collectivité mais dans le cas présent, le médecin a demandé le règlement des honoraires à l'agent.

Le détail des frais engagés est indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM - PRENOM	MONTANT
ANDRIEUX Marlène	42 €

En conséquence il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- DE REMBOURSER à l'agent désigné dans le tableau ci-dessus les frais dont il a fait l'avance.

Ploufragan, le 15 octobre 2025

Le Vice-président du CCAS

Bruno BEUZIT



Centre Communal d'Action Sociale